

Caen le **29** JUIL. 2022

Le Directeur Général  
des services

Note d'information au public

---

**Objet : Mise à disposition du recueil des actes administratifs**

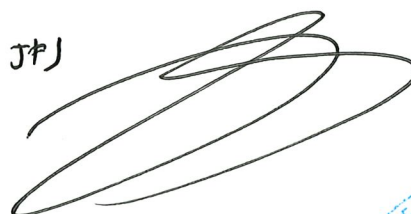
En application de l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé que le recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine Caen la Mer **2<sup>ème</sup> trimestre 2022** est mis à sa disposition.

Ce document peut être consulté sur le **site Internet** de la Communauté Urbaine [www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr), ainsi que :

- à l'accueil de l'Hôtel communautaire sis 16 rue Rosa Parks à Caen
- à la Direction des Assemblées
- aux Archives communautaires

Christophe BELLEC

P/b JFJ



Pour attribution :

- Hôtel communautaire
- Mairie des communes membres